

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE REGULIERE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C. AU 630, RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 6
FEVRIER 1986, A 20H00.

Étaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Jacques Martin, conseiller
Monsieur Paul Uttaro, conseiller suppléant
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et
directeur général

Étaient absents:

Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Marcel Edoin, conseiller
Monsieur Jean Tanguay, conseiller
Monsieur Yves Ménard, conseiller (remplacé par monsieur
Paul Uttaro)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du
9 janvier 1986
3. Esquisse de la Proposition d'Aménagement
4. Rencontres avec les fonctionnaires désignés
5. Poste-Rouville: réponse de Hydro-Québec
6. Transport lourd route 223
7. Demandes d'appui: Les Patriotes du Pays
 - 7.1 Subvention pour la Meunerie
 - 7.2 Comité régional des Festivités 150e
anniversaire
8. Demandes d'appui, ville de Carignan
 - 8.1 Fosses septiques
 - 8.2 Vente nationale: canal de Chambly
9. Demande d'appui, ville de Chambly: réaménagement
du boulevard Périgny
10. Demande d'appui, municipalités de Saint-Denis:
réseau téléphonique
11. Consultations en milieu municipal



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

12. Raffinerie de Sucre du Québec
13. Epuration des eaux de la Richelieu
14. Gestion des déchets
15. Calendrier de conservation des documents municipaux
16. Demandes d'intervention: cours d'eau
 - 16.1 Branches 18 et 20 du cours d'eau Ruisseau Beloeil
 - 16.2 Branche 14 du cours d'eau Ruisseau Beloeil
17. Demandes d'appui de M.R.C.
 - 17.1 Rimouski-Neigette: pompiers volontaires
 - 17.2 Laurentides: modifications Loi 57
 - 17.3 Portneuf: lots pour fins d'utilité publique
 - 17.4 Côte-de-Gaspé: juridiction des T.N.O.
 - 17.5 Centre-de-la Mauricie: programme d'assainissement des eaux
 - 17.6 Rouville: mutuelle d'assurances
18. Village Québécois d'Antan: appui financier
19. Association des techniciens forestiers: adhésion
20. Bordereau des comptes à payer
21. Correspondance
22. Affaires publiques
23. Varia
24. Levée de l'assemblée

ITEM 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les items suivants:

- 23.1 Règlements d'emprunts #1084-86 et #1085-86, ville de Beloeil
- 23.2 Règlement d'emprunt #295, municipalité de McMasterville
- 23.3 Participation financière des municipalités

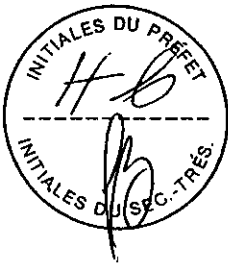
ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE REGULIERE DU 9 JANVIER 1986

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

86-760

86-761



No de résolution
ou annotation

86-761
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 1986 soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 3. ESQUISSE DE LA PROPOSITION D'AMENAGEMENT

Le directeur général présente de façon sommaire les principaux éléments qui seront traités dans la Proposition d'Aménagement et souligne que face au programme de travail, nous accusons un retard d'environ trois mois.

Le coordonnateur au schéma présente, à partir du plan de la Proposition Préliminaire d'Aménagement les modifications qui seront apportées au plan de la Proposition d'Aménagement. Ces modifications découlent de l'étude, par le Conseil ainsi que le Comité consultatif d'aménagement, des avis présentés par les municipalités et organismes sur la Proposition Préliminaire d'Aménagement. Le coordonnateur a également présenté les grandes lignes du document complémentaire.

Suite à cette présentation certaines questions sont posées par les membres du Conseil.

Il est convenu que le document de la Proposition d'Aménagement sera envoyé aux membres du Conseil une dizaine de jours avant la tenue de la séance régulière du 7 mars prochain où il est prévu que la Proposition Préliminaire soit adoptée.

ITEM 4. RENCONTRES AVEC LES FONCTIONNAIRES DESIGNES

Le directeur général informe les membres du Conseil que l'on prévoit des rencontres sur une base plus régulière avec les fonctionnaires désignés et ce, à la demande même de ces derniers.

Ces rencontres visent entre autre: à assurer une interprétation et une application plus homogène du règlement de contrôle intérimaire; à stimuler les échanges entre les inspecteurs; parfaire certaines connaissances par le biais de cours ou d'exposés.

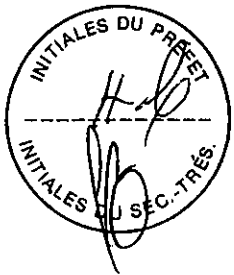
ITEM 5. POSTE-ROUVILLE: REPONSE DE HYDRO-QUEBEC

En date du 7 janvier 1986, la M.R.C. recevait une lettre de monsieur Gaétan Marois, vice-président de la région Richelieu. Cette lettre qui n'apporte pas vraiment un éclairage nouveau dans le dossier.

Face à l'ambiguïté qui persiste, le Conseil convient d'adopter la résolution suivante:

86-762

ATTENDU QUE la M.R.C. La Vallée-du-Richelieu adoptait à sa séance régulière du 5 septembre 1985 une résolution (#85-719) dénonçant l'attitude de Hydro-Québec face à la réalisation du Poste-Rouville sur son territoire;



No de résolution
ou annotation

86-762
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE copie conforme de ladite résolution a été envoyée au ministre des Affaires municipales de l'époque, monsieur Alain Marcoux;

ATTENDU QUE le Ministre n'a jamais donné suite à ladite résolution;

ATTENDU QUE Hydro-Québec et le Conseil de la M.R.C. ne s'entendent pas sur l'application de la Loi 125 en ce qui concerne les interventions de Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le Conseil juge essentiel que le ministère des Affaires municipales prenne position dans le dossier actuel, position très importante face à d'éventuelles interventions similaires

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU DE demander au ministre des Affaires municipales, monsieur André Bourbeau, de se prononcer sur l'attitude de Hydro-Québec face à la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu, dans le dossier du Poste-Rouville.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 6. TRANSPORT LOURD ROUTE 223

Lors de la séance régulière du 5 septembre 1985, les membres du Conseil avaient été invités à prendre position dans le dossier du transport lourd sur la route 223.

Le Conseil convient de ne prendre position dans ce dossier que lors de la prochaine séance puisqu'à ce moment le rapport d'étude du ministère des Transports sera disponible.

ITEM 7. DEMANDES D'APPUI: LES PATRIOTES DU PAYS

7.1 Subvention Meunerie

"Les Patriotes du Pays inc." sollicite l'appui de la M.R.C. dans ses démarches face à l'obtention de subventions relativement à la rénovation de la Meunerie à Saint-Denis.

Le Conseil convient de reporter sa décision à la prochaine séance étant donné la position ambiguë des deux municipalités locales impliquées directement dans le dossier.

Les conseillers représentant ces deux municipalités au sein du Conseil de la M.R.C. doivent alors présenter un projet de résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

86-763

7.2 Comité régional des Festivités 150e anniversaire

"Les Patriotes du Pays inc." demande au Conseil de déléguer un représentant au sein du Comité régional visant à organiser les festivités du 150e anniversaire des "événements des Patriotes".

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU QUE la Municipalité régionale de comté ne délègue aucun représentant laissant plutôt le soin à chaque municipalité locale d'y être représentée.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 8. DEMANDES D'APPUI, VILLE DE CARIGNAN

8.1 Fosses septiques

La ville de Carignan demande au Conseil d'appuyer une résolution de la ville d'Alma relativement à un programme de subvention face aux installations septiques.

Les membres du Conseil soulignent que ladite résolution a déjà fait l'objet d'un appui (rés. #85-730) et qu'une copie a été envoyée à certains ministères et aux deux unions municipales.

8.2 Vente nationale: canal de Chambly

86-764

ATTENDU QUE les terrains offerts à la ville de Carignan par le Ministre des Travaux publics du Canada renferment un potentiel important pour l'ensemble de notre territoire;

ATTENDU QUE la M.R.C. a identifié, dans sa P.P.A., un échangeur éventuel de l'autoroute 10 sur une partie de ces terrains;

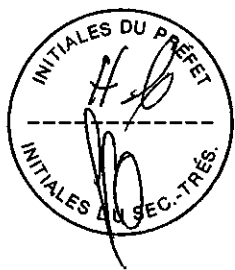
ATTENDU QUE la ville de Carignan est vivement intéressée, sous certaines conditions, à acquérir lesdits terrains

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appui la ville de Carignan dans ses démarches, auprès du ministère des Travaux publics du Canada, face à l'acquisition de certains terrains à proximité du canal de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 9. DEMANDE D'APPUI, VILLE DE CHAMBLY: REAMENAGEMENT DU BOULEVARD PERIGNY

La ville de Chambly sollicite l'appui du Conseil de la M.R.C. dans sa demande pour que le réaménagement du boulevard Cousineau inclut également une partie du boulevard Périgny sis dans les limites de la ville de Chambly.

Toutefois puisque certaines informations techniques ne sont pas connues, nous pensons en particulier à la question du pont qui enjambe la rivière l'Acadie sur la route 112, et puisque le représentant de la ville de Chambly n'est pas présent pour nous fournir des explication supplémentaires, le Conseil convient de reporter l'étude de la demande à sa prochaine séance.

ITEM 10. DEMANDE D'APPUI, MUNICIPALITES DE SAINT-DENIS: RESEAU TELEPHONIQUE

Les municipalités de la Paroisse et du Village de Saint-Denis demandent à la M.R.C. de faire des représentations afin que ces municipalités soient raccordées directement, par le réseau téléphonique, avec les centres urbains environnants.

En ce sens le Conseil adopte la résolution suivante:

86-765

ATTENDU QUE la situation géographique des corporations municipales de la Paroisse et du Village de Saint-Denis-sur-Richelieu, en raison de leur situation géographique particulière, soit à mi-chemin entre Sorel et Beloeil - St-Hilaire, entre Sorel et St-Hyacinthe, entre St-Hyacinthe et Beloeil - St-Hilaire, entre St-Hyacinthe et Contrecoeur, offre plusieurs avantages notamment sur le plan des services, à cause justement de sa situation de pivot par rapport aux centres urbains et semi-urbains l'environnant;

ATTENDU QUE cette même situation géographique, de façon contrastante et même paradoxale, constitue un désavantage sur le plan des communications téléphoniques, constituant de fait une enclave par rapport aux paroisses environnantes et une forme d'isolement par rapport aux grands centres;

ATTENDU QU'aucun appel interurbain sans frais n'est possible dans ces municipalités, ce qui crée un préjudice à ses principaux utilisateurs, lesquels ont vu leur nombre augmenté au cours des dernières années;

ATTENDU QUE depuis une décennie, un raccordement est requis par les contribuables de ces municipalités;

ATTENDU QUE demandes en ce sens ont été souvent logées par lesdites municipalités auprès de Bell Canada, du C.R.T.C., des politiciens provinciaux et fédéraux sans réel déblocage;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'au cours de l'année 1985, il y a eu localement la création d'un comité dit "du téléphone" qui a procédé à une enquête "porte-parole" sur la volonté de la population quant à un raccordement;

ATTENDU QUE, généralement, cette enquête a témoigné d'une volonté non équivoque de raccordement à un centre urbain et que, plus particulièrement, la région de Montréal a été pointée comme premier choix de rattachement;

EN CONSEQUENCE

86-765
(suite)

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté appuie dans leurs revendications les citoyens et les conseils municipaux des corporations municipales de la Paroisse et du Village de Saint-Denis.

QUE copie de la présente soit acheminée: à Bell Canada; au C.R.T.C.; au ministre fédéral des Communications, monsieur Marcel Masse; au ministre provincial des communications, monsieur Richard French; au député fédéral de Saint-Hyacinthe, madame Andrée Champagne; au député provincial de Verchères, monsieur Jean-Pierre Charbonneau.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 11. CONSULTATIONS EN MILIEU MUNICIPAL

86-766

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec procède à des consultations, par le biais d'une Commission d'étude, relativement au devenir des municipalités;

ATTENDU QUE dans ce cas un mémoire, écrit ou verbal ou les deux à la fois, peut être réalisé;

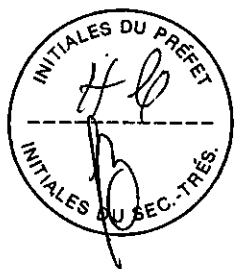
ATTENDU QUE l'U.M.R.C.Q. prévoit mettre sur pied des colloques régionaux ayant pour thème les pouvoirs et responsabilités des municipalités et des M.R.C.;

ATTENDU QUE dans ce cas, le colloque régional nous impliquant sera tenu en juin 1986

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE la Municipalité régionale de comté prépare un mémoire qui pourrait être acheminé à la Commission formée par l'U.M.Q. et qui servirait de base de réflexions au colloque régional de l'U.M.R.C.Q.



No de résolution
ou annotation

86-766
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

QU'un comité "ad hoc" soit formé et composé, en plus du préfet, monsieur Honorius Charbonneau, de messieurs les conseillers Julien Bussièrre et René Gendron et du directeur général, monsieur Pierre Bélanger.

QU'une copie préliminaire du mémoire soit présentée au Conseil à sa séance d'avril 1986.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 12. RAFFINERIE DE SUCRE DU QUEBEC

86-767

ATTENDU QUE la Raffinerie de Sucre du Québec joue un rôle de premier plan dans l'économie de notre région non seulement en terme d'emplois directs mais également au niveau des producteurs agricoles et des sous-traitants;

ATTENDU QUE la M.R.C. s'est fixée comme objectif de base, de confirmer la vocation agricole de son milieu;

ATTENDU QUE notre région est très propice à la culture de la bettrave sucrière;

ATTENDU QUE le sort de la Raffinerie de Sucre du Québec est intimement lié à une politique nationale de régularisation des prix du sucre;

ATTENDU QUE le Canada est le seul, des quatre-vingt-seize pays producteurs de sucre du monde, à ne pas avoir adopté une telle politique

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur André-Guy Trudeau
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Michel Pagé, de surseoir à toutes décisions visant la fermeture de la Raffinerie de Sucre du Québec.

QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Michel Pagé, de faire pression auprès du Gouvernement Fédéral afin que ce dernier adopte, dans les plus brefs délais, une politique nationale de régularisation des prix du sucre.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 13. EPURATION DES EAUX

A la demande du maire de Carignan, monsieur Yves Ménard, ce sujet est porté à l'ordre du jour, afin de discuter de l'ensemble du dossier de l'assainissement des eaux sur la Richelieu.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Nous faisons plus particulièrement référence au découpage des territoires d'étude qui fait en sorte que Chambly et Carignan ont été étudiées séparément de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand, par le ministère de l'Environnement.

Etant donné que les maires des villes de Carignan et Chambly sont absents et étant donné qu'un rapport d'étude préliminaire vient à peine d'être présenté aux municipalités du secteur Centre, les membres du Conseil conviennent de reporter l'étude de la question à une séance ultérieure.

ITEM 14. GESTION DES DECHETS

Les membres de la table de concertation sur la gestion des déchets touchant le territoire des M.R.C. Champlain, Lajemmerais et La Vallée-du-Richelieu font rapport au Conseil en leur soulignant qu'une première partie de l'étude, se rapportant à une description précise des sites, vient d'être déposé à la table de concertation. Une seconde étape, se rapportant aux coûts, doit être complétée à la mi-mars.

ITEM 15. CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS MUNICIPAUX

86-768

ATTENDU QUE dans le cadre de l'application de la Loi sur les Archives, la Municipalité régionale de comté doit transmettre un calendrier de conservation au ministre des Affaires culturelles;

ATTENDU QUE ledit calendrier doit être approuvée par le Conseil;

ATTENDU QUE la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'organisme exerce les fonctions édictées par la Loi;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de ladite Loi cette personne peut désigner comme responsable un autre membre de l'organisme;

ATTENDU QUE la page couverture du calendrier doit être signée par la personne autorisée

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu approuve le calendrier de conservation tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

QUE le Conseil désigne comme responsable du calendrier le secrétaire-trésorier et l'autorise à signer ledit calendrier de conservation et à le présenter au ministère des Affaires culturelles pour approbation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 16. COURS D'EAU: DEMANDES D'INTERVENTIONS

16.1 Branches 18 et 20 du Ruisseau Beloeil

86-769

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin d'intervenir dans le drainage des branches 18 et 20 du cours d'eau Ruisseau Beloeil;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi que des travaux devaient être effectués afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux dans ledit cours d'eau;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 413, vingt-septième alinéa, de la Loi des Cités et Villes, une ville peut donner sa juridiction d'un cours d'eau à la M.R.C.;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à la ville de Beloeil de placer sous la juridiction exclusive de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu la Branche 20 du cours d'eau Ruisseau Beloeil

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur André-Guy Trudeau
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU DE demander au Conseil de la ville de Beloeil d'adopter une résolution déclarant que la Branche 20 du cours d'eau Ruisseau Beloeil, soit sous la juridiction exclusive de la M.R.C. La Vallée-du-Richelieu.

DE demander au Conseil de la ville de Beloeil de nommer un membre du Conseil comme délégué auprès de la M.R.C. La Vallée-du-Richelieu lorsqu'il sera question dudit cours d'eau.

QU'une demande soit faite au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage dans les branches 18 et 20 du cours d'eau Ruisseau Beloeil.

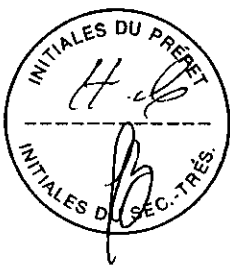
QUE la M.R.C. La Vallée-du-Richelieu s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interruption.

ADOpte A L'UNANIMITE

16.2 Branche 14, du Ruisseau Beloeil

86-770

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin d'intervenir dans le drainage de la Branche 14 du cours d'eau Ruisseau Beloeil;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi que des travaux devaient être effectués afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux dans ledit cours d'eau

EN CONSEQUENCE

86-770
(suite)

IL EST PROPOSE PAR Monsieur André-Guy Trudeau
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QU'une demande soit faite au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage dans la branche 14 du cours d'eau Ruisseau Beloeil.

QUE la M.R.C. La Vallée-du-Richelieu s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interruption.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 17. DEMANDES D'APPUI DE M.R.C.

Etant donné l'heure avancée et étant donné que les demandes d'appui ne porte pas sur des sujets présentant un caractère d'urgence, les membres du Conseil conviennent d'étudier les six dossiers présentés lors d'une prochaine séance.

ITEM 18. VILLAGE QUEBECOIS D'ANTAN: APPUI FINANCIER

Il s'agit d'une demande sollicitant l'appui financier de la M.R.C. afin que cette dernière devienne membre de la corporation pour le biais de cotisation annuelle de trente-cinq (35) dollars.

Le Conseil convient de ne pas adhérer à une telle corporation n'ayant pas prévu de disponibilité financière à cet effet.

ITEM 19. ASSOCIATION DES TECHNICIENS FORESTIERS DU QUEBEC

Il s'agit d'une demande à la M.R.C. pour adhérer à cette association au coût annuel de cent (100) dollars.

Le Conseil, même s'il reconnaît du bien fondé d'une telle association, convient de ne pas y adhérer n'ayant pas prévu de disponibilité financière à cet effet.

ITEM 20. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

86-771

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude



No de résolution
ou annotation

86-771
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #49, chèque #2391 à chèque #2417, chèque #S543 à chèque #S581, au montant de 27,006.10 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 21. CORRESPONDANCE

- 922 19-12-86 Lettre de MONSIEUR DENIS A. HEBERT, M.A.P.A.Q., nous informant que les travaux d'aménagement du cours d'eau des Trente ont pris fin le 30 novembre 1985.
- 923 06-01-86 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARC DUCHARME, secrétaire et directeur du service juridique, COMMISSION D'ACCES A L'INFORMATION DU QUEBEC, concernant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels.
- 924 06-01-86 Lettre de MONSIEUR FLORENT BOIVIN, président de L'ASSOCIATION DES TECHNICIENS FORESTIERS DU QUEBEC, sollicitant notre aide-financière.
- 925 06-01-86 Lettre de MONSIEUR MARC L'ALLIER, ingénieur, MINISTERE DES TRANSPORTS, concernant la classification fonctionnelle du réseau routier.
- 926 07-01-86 Lettre de MONSIEUR GAETAN MAROIS, vice-président de la région Richelieu, HYDRO-QUEBEC, concernant le Poste-Rouville A 230-25 KV et ligne Biterne A 230 KV.
- 927 14-01-86 Lettre de MONSIEUR ANDRE LABBE, président du Comité du contenu, O.P.D.Q., nous invitant à devenir membre du Comité concernant le Sommet socio-économique.
- 928 14-01-86 Lettre de MONSIEUR BERNARD LAROCQUE, secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant la résolution #1429-85, concernant l'assurance-responsabilité des municipalités.
- 929 14-01-86 Lettre de MONSIEUR PIERRE RATTE, responsable de la planification et de l'aménagement du territoire, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, nous informant de sa démission au sein du comité consultatif d'aménagement.
- 930 15-01-86 Lettre de MONSIEUR RICHARD GRISE, député de Chambly, nous confirmant la tenue d'une rencontre afin de former le comité de développement de l'aéroport de St-Hubert.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 931 15-01-86 Lettre de MADAME MARTHE E. MONGRAIN, greffier, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les règlements d'emprunts #85-383 et #85-384.
- 932 15-01-86 Lettre de MONSIEUR BENOIT ARIAL, directeur du service de la vérification, M.A.M., accusant réception du budget 1986 de la M.R.C.
- 933 16-01-86 Lettre de MONSIEUR OSCAR BARDIER, secrétaire-trésorier, M.R.C. BAS-RICHELIEU, nous transmettant la liste des délégués du cours d'eau pour l'année 1986.
- 934 17-01-86 Lettre de MONSIEUR YVAN LABRANCHE, VILLE DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, concernant sa démission au sein du comité consultatif d'aménagement.
- 935 17-01-86 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député de Verchères, ASSEMBLEE NATIONALE, concernant le dossier de la Raffinerie de Sucre du Québec.
- 936 17-01-86 Lettre de MONSIEUR YVES MENARD, maire, VILLE DE CARIGNAN, concernant les normes d'implantation de la zone industrielle le long de l'autoroute 10.
- 937 20-01-86 Lettre de MONSIEUR JEAN LAUZIER du groupe géomatique du laboratoire de télématique et de médiatique de L'UQAM, nous transmettant de l'information sur des cours de formation professionnelle, de consultation ainsi que de recherche et développement concernant la Loi sur la réforme du cadastre québécois.
- 938 21-01-86 Lettre de MONSIEUR ALAIN LEDUC, directeur des services techniques, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC, nous transmettant les plans de la zone agricole pour chacune des municipalités afin de nous faire connaître les décisions de la Commission.
- 939 21-01-86 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, directeur général, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant copie des résolutions #86-19 et #86-20 ainsi que la correspondance échangée avec monsieur Louis Martin, du ministère des Travaux publics Canada le tout concernant l'achat de lots.
- 940 22-01-86 Lettre de MONSIEUR RAYMOND LYNCH, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, direction régionale des relations avec les municipalités, nous transmettant une copie du recueil d'informations concernant les M.R.C. de la région de Montréal ainsi que la C.U.M.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

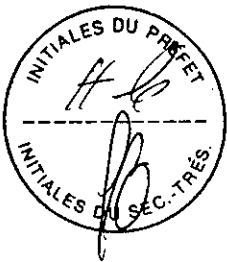
- 941 22-01-86 Lettre de PIERRE PETRIN, secrétaire-trésorier des municipalités de SAINT-DENIS VILLAGE ET PAROISSE, transmettant la résolution #86-14 concernant le réseau téléphonique.
- 942 22-01-86 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERIN, ingénieur, M.A.P.A.Q., concernant la Branche 28 de la Rivière Amyot.
- 943 22-01-86 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., concernant les colloques régionaux pour l'année 1986.
- 944 23-01-86 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERIN, ingénieur, M.A.P.A.Q., concernant les Branches 13 à 17 de la Rivière Amyot.
- 945 24-01-86 Lettre de MONSIEUR RAYMOND CARON, avocat, M.A.P.A.Q., nous informant qu'il a pris connaissance des documents relativement à la Branche 45 Rivière Amyot.
- 946 24-01-86 Lettre de Me MARC LAPERRIERE, conseiller juridique, U.M.Q. concernant l'aide financière aux installations septiques.

PUBLICATION DE JANVIER 1986

Gazette Officielle du Québec	18 décembre 1985 no. 56
Gazette Officielle du Québec	26 décembre 1985
Quorum	vol. 11, no. 1 janvier 1986
Gazette Officielle du Québec	no. 1 2 janvier 1986
Gazette Officielle du Québec	no. 2 8 janvier 1986
L'Entre 2	janvier 1986
Le gouvernail	vol. 3, no. 10 15 janvier 1986
Muni-express Bulletin d'information du M.A.M.	no. 1 janvier 1986
Les notes du C.E.T.	vol. 6, no. 1 24 janvier 1986
Loisir Rive-Sud Bulletin de liaison	no. 31 23 janvier 1986

ITEM 22. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune question ou sujet n'est soulevée de la part de l'assistance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 23. VARIA

23.1 Règlements d'emprunts #1084-86 et #1085-86: ville
de Beloeil

Règlement #1084-86

86-772

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 29 janvier 1986 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux dans des rues déjà existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1084-86 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #1085-86

86-773

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 29 janvier 1986 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

86-773
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux dans des rues déjà existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1085-86 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

23.2 Règlement d'emprunt #295: municipalité de
McMasterville

86-774

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 30 janvier 1986 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux de construction d'un bâtiment public, centre communautaire, situé en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin



No de résolution
ou annotation

86-774
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #295 de la ville de McMasterville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23.3 Participation financière des municipalités

86-775

ATTENDU QU'à la séance régulière du 27 novembre 1985 le Conseil de la municipalité régionale de comté adoptait son budget pour l'année financière 1986;

ATTENDU QUE ledit budget prévoit une participation financière de la part des municipalités composant la M.R.C.;

ATTENDU QU'à la séance spéciale du 19 décembre 1985, le Conseil de la municipalité régionale de comté adoptait un règlement sur le taux de taxes pour l'année financière 1986, avis de motion ayant été donné à cet effet à la séance régulière du 27 novembre 1985;

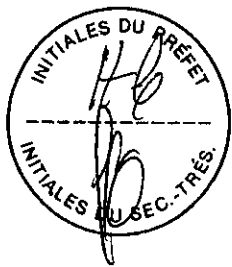
ATTENDU QU'en vertu de l'article 976 du Code municipal le secrétaire-trésorier doit, avec l'autorisation du Conseil, répartir entre toutes les municipalités les sommes payables par celles-ci

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE la somme payable par chacune des municipalités pour leur participation financière aux fins d'administration générale, au taux de .00046 du cent (100) dollars d'évaluation de la richesse foncière uniformisée, se répartisse comme suit:

ville de BELOEIL	1,582.18 \$
ville de CARNIGAN	532.61 \$
ville de CHAMBLY	1,047.21 \$
municipalité de McMASTERVILLE	315.01 \$
ville de MONT-SAINT-HILAIRE	1,322.97 \$
ville d'OTTERBURN PARK	379.94 \$
municipalité de SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU	136.97 \$
ville de SAINT-BASILE-LE-GRAND	971.92 \$
ville de SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE	2,676.46 \$
municipalité du VILLAGE de SAINT-CHARLES ...	35.74 \$
municipalité de la PAROISSE de SAINT-CHARLES	138.84 \$
municipalité du VILLAGE de SAINT-DENIS	73.76 \$



No de résolution
ou annotation

86-775
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

municipalité de la PAROISSE de SAINT-DENIS .	140.28 \$
municipalité de SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU ...	210.63 \$
municipalité de SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL ...	257.66 \$

QUE la somme payable par chacune des municipalités relevant du Code municipal, pour leur participation financière à l'évaluation foncière et aux traverses d'hiver, au taux de .016236 du cent (100) dollars d'évaluation de la richesse foncière uniformisée, se répartisse comme suit:

municipalité de McMASTERVILLE	11,118.54 \$
municipalité de SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU	4,834.56 \$
municipalité du VILLAGE de SAINT-CHARLES ...	1,261.66 \$
municipalité de la PAROISSE de SAINT-CHARLES	4,900.76 \$
municipalité du VILLAGE de SAINT-DENIS	2,603.59 \$
municipalité de la PAROISSE de SAINT-DENIS .	4,951.35 \$
municipalité de SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU ...	7,434.67 \$
municipalité de SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL ...	9,094.33 \$

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


86-776

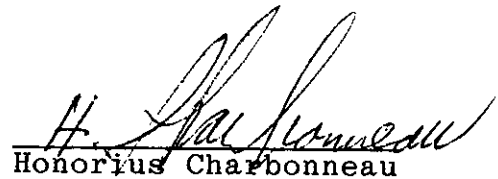
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE l'assemblée soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 23h10.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet